

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
03/05/2022

L'an deux mille vingt et deux et le douze mai à 21h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : M.SANS , Mme GERARD, M.RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (Proc), M. AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusé : M.AMOUROUX
M.EVIN (Proc Mme AIMONE-CAT)

Madame AGUILA a été élue secrétaire de séance.

D.C.M. N° 6-7

Réfection du terrain et de la clôture séparative entre deux pavillons communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de réfection de terrain et de clôture sont nécessaires sur le terrain du pavillon communal situé au N° 4 rue du Mont Valier.

Il ajoute qu'après consultation, l'entreprise Pyrénées Paysages propose l'abattage et l'arrachage de la haie, ainsi que des végétaux divers, la remise en forme du terrain et de la réalisation d'une clôture séparative « opaque » type NYMPHEA, pour un montant de 14 070,00 € HT. Monsieur le maire propose de retenir cette solution.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de retenir l'entreprise Pyrénées Paysages pour des travaux d'abattage, d'arrachage de la haie, et de végétaux divers, pour la remise en forme du terrain et la réalisation d'une clôture séparative « opaque » type NYMPHEA, pour un montant de 14 070,00 € HT;

- d'imputer la dépense à l'article 2313 du budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 16.05.2022
En Mairie le 16 Mai 2022

Le Maire,
Christian SANS



